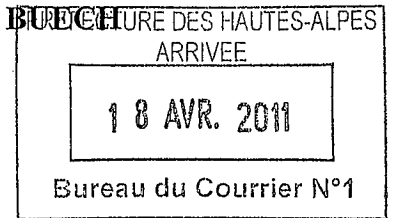


DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUËCH**



Séance du : 11 avril 2011
Convocation du : 1^{er} avril 2011

Objet : Convention année 2011 avec l'Office du Tourisme du Veynois.

L'an deux mille onze, le onze avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice Chautant

Etaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, F. Reynaud, M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, F. Regord, B. Faure, P. Aubin
Membres suppléants : Sandrine Arnaud-Salgado, Marc Rosenstiel

Excusés : Jean-Louis Pelloux, Claudette Mezière,
Guy Jullien remplacé, Martine Barbet remplacée

Le Président Michel Mescle invite le conseil à délibérer sur la convention annuelle liant la Communauté de Communes des Deux Buëch à l'Office du Tourisme du Veynois.

L'objectif est de définir les actions mises en œuvre par l'Office du Tourisme (études, gestion de programmes, promotion) pour le développement touristique du territoire.

La durée de la convention est prévue pour l'année 2011.

L'engagement de la Communauté de Communes des Deux Buëch est d'apporter une contribution de 27 462 € pour 2011, laquelle sera versée en deux fois.

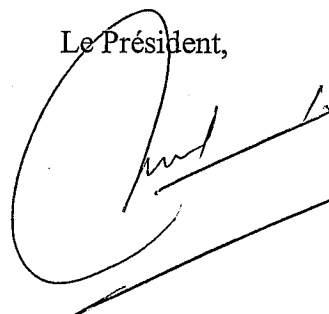
Le Président soumet cette convention à l'avis du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention avec l'Office du Tourisme, autorise le Président à la signer.

votants : 20 pour : 20 abstention : 0 contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mescle

Transmis en préfecture le :

14 avril 2011

Affiché le :

27 avril 2011